DÉCISION DU CONSEIL

du 21 janvier 1980

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

(80/69/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil du 15 octobre 1979 portant nomination, pour la période se terminant le 14 octobre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^me^ Lambert-Beaufils portée à la connaissance du Conseil le 22 octobre 1979 ;

vu la candidature présentée le 8 janvier 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M^lle^ Liliane Dekeyser est nommée membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M^me^ Lambert-Beaufils pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci, soit jusqu'au 14 octobre 1981.

Fait à Bruxelles, le 21 janvier 1980.

Par le Conseil

Le président

G. MARCORA

[1] JO n° L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.